

# Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 1<sup>er</sup> février 2018

**Présents** : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Vincent MAHOUT - Rose-Marie MELENDO - Joël OULIE - Thomas PORTIER - Anne-Marie ROBERT - Fabienne TAPPARO.

**Absents excusés (avec procuration)** : Régis ARTIS (procuration à Gilles VIEULLES) - Valérie GRATIAS (procuration à Nicolas FEDOU).

**Absents excusés (sans procuration)** : Néant.

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Claudie TOMASEK.

\*\*\* \*\*

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

Suite à la démission de Madame JOING en date du 8 janvier 2018, Madame Nadia MONTEIRO devient automatiquement conseillère municipale (article L.270 du code électoral).

Après avoir été informée de sa nomination, elle nous a adressé sa démission par lettre recommandée reçue le 23 janvier 2018.

Monsieur Thomas PORTIER devient le nouveau conseiller municipal.

## 1/ DELIBERATION N°1 : RESSOURCES HUMAINES : suppression du poste d'adjoint administratif principal 2° classe (35h) et création du poste d'adjoint administratif principal 1° classe (35h)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2° classe
- La création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 1° classe (par avancement de grade).

**Votants** : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 2/ DELIBERATION N°2 : RESSOURCES HUMAINES : suppression du poste d'ATSEM principal 2° classe (35h) et création du poste d'ATSEM principal 1° classe (35h)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, des besoins du service et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression de l'emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 2° classe.
- La création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal 1° classe (par avancement de grade).

**Votants** : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **3/ DELIBERATION N°3 : RESSOURCES HUMAINES : Aide forfaitaire pour apprentis versé par le FIPHFP**

Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peut verser aux apprentis, via l'employeur public, une aide forfaitaire de 1525 € visant à couvrir les frais inhérents à leur entrée en apprentissage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le versement aux apprentis reconnus travailleurs handicapés d'une aide à la formation d'un montant forfaitaire de 1525 € durant la 1ère année d'apprentissage.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **4/ VIE ASSOCIATIVE - FINANCES : Attribution de subventions**

Le conseil municipal décide de verser pour l'année 2018 les sommes suivantes aux associations citées ci-dessous :

COMITE D ANIMATION	6 300.00
ESV RANDONNEURS	200.00
ESV CYCLO	350.00
CHASSE	350.00
LES CHEVEUX D'ARGENT	400.00

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 (dont 2 procurations) ; abstention : 1 ; contre : 0.

### **5/ FINANCES : Ouverture avant le vote du budget primitif d'un programme d'investissement**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits ci-dessous :

Chapitre 21 : 2.600 € : achat mobilier pour salles associatives.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : achat mobilier pour salles associatives**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'investir dans l'achat de mobilier destiné aux salles associatives pour permettre aux associations de se réunir dans leurs locaux pour un montant HT de 2 122.90 €.
- De demander une subvention au Conseil départemental.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

**7/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : Mise en sécurité des bâtiments annexes de l'école élémentaire (salles d'activités périscolaires)**

Dans le cadre de la sécurisation de l'école élémentaire et de ses annexes, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De clôturer les espaces adjacents qui entourent les salles réservées aux activités périscolaires pour un montant HT de :

ENTREPRISE	HT
ESPACE EMERAUDE	1.404.42
COMAT ET VALCO	1.060.00
<b>TOTAL</b>	<b>2.464.42</b>

- De demander une subvention au Conseil départemental.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

**8/ CONTRAT DE TERRITOIRE : Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux d'accessibilité du local associatif « pétanque »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, il a été prévu d'effectuer des travaux dans le local de la pétanque pour un montant de 1.102.38 € HT.

Il propose de demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

**9/ CONTRAT DE TERRITOIRE : Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux d'accessibilité devant le futur cabinet médical**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la mise aux normes des établissements recevant du public, il a été prévu d'effectuer des travaux d'accessibilité devant le futur cabinet médical : réalisation d'une rampe d'accès sur le domaine communal.

Monsieur le Maire propose :

- Le devis de Monsieur Jean Marie LOLLIVIER pour un montant de 2725.65 € HT
- De demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

**10/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : Achat de matériel informatique pour les pôles technique, enfance et administratif**

Suite à la réorganisation des services communaux et à la mise en place de 3 pôles (technique, enfance et administratif), Monsieur le Maire propose que ces trois futurs pôles soient dotés d'outils informatiques leur permettant d'assurer leurs fonctions.

Monsieur le Maire propose :

- Le devis de la société ORDICLIC pour un montant de 4968.00 € HT
- De demander une subvention au Conseil Départemental.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

**11/ MARCHE PUBLIC : Travaux de rénovation de l'ancienne poste - attribution des lots - nouvel appel d'offres pour les lots infructueux**

Vu la délibération n° 2017-09-04 du 26/10/2017, autorisant Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux de rénovation de l'ancienne poste,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la DEPECHE DU MIDI le 10/11/2017 précisant la date de remise des offres soit au plus tard le 04/12/2017 - 17heures, ainsi que la possibilité de consulter, télécharger le dossier de consultation des entreprises et déposer les plis sur <http://www.la.depeche-marchespublics.fr>.

Vu le règlement de consultation qui détermine les 13 lots et fixe les critères de jugement des offres - offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1- 60% : valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
- 2- 40% : prix

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 18/01/2018 en présence de M. FEDOU, Maire, de Mrs VIEULLES et ASTRIC, maires adjoints et de Mme MELENDU conseillère municipale.

Les plis ont été ensuite remis à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour analyse.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats de l'analyse.

Après en avoir le conseil municipal décide :

- 1- Que les marchés relatifs aux Travaux de rénovation de l'ancienne poste sont attribués aux entreprises ci-dessous énumérées :

Lot N°	Désignation du lot	Entreprises retenues	Montant H.T.
1	Démolition gros œuvre maçonnerie réseaux	Sarl REALISATIONS ANTOINE CAPELA 110 chemin de Larramet 31170 TOURNEFEUILLE	71 846.60 HT
2	Charpente couverture	SUD TOITURE CHARPENTE 6 rue de Partanaïs 31650 St ORENS	15 801.64 HT
3	Menuiseries extérieures et intérieures	R.B.L. MENUISERIE Au Cendrier 31290 VILLENouvelle	32 430.00 HT
4	Plâtrerie isolation doublage cloisons	VIDAL 19 route de Loubens 09120 RIEUX de Pelleport	30 543.10 HT
5	Electricité	Lot infructueux-Pas de candidature	

6	Chauffage ventilation	Lot infructueux-Pas de candidature	
7	Plomberie sanitaires	Entreprise DUFFAUT Didier 17 rue d'Alger 31290 VILLEFRANCHE de Lauragais	14 182.65 HT
8	Revêtements sols murs carrelage parquet faïence	Sarl REALISATIONS ANTOINE CAPELA 110 chemin de Larramet 31170 TOURNEFEUILLE	21 875.71 HT
9	Peinture intérieure murs plafonds	LACOMBE Sarl 3 av Georges Clémenceau 81600 GAILLAC	9 956.11 HT
10	Zinguerie	SUD TOITURE CHARPENTE 6 rue de Partanaïs 3 1650 St ORENS	2 635.54 HT
11	Aménagements extérieurs	Sarl REALISATIONS ANTOINE CAPELA 110 chemin de Larramet 31170 TOURNEFEUILLE	13 597.34 HT
12	Travaux façades enduits façades	Sarl BENAZET Parc Artisanal de Bigorre 09120 VARILHES	11 502.00 HT
13	Antenne collective	Lot infructueux-Pas de candidature	

2- Que le marché pour les lots ci-dessus attribués s'élève à 224 370.69 € HT.

3- Qu'un nouvel appel d'offres doit être relancé pour les trois lots infructueux (lots 5 - 6 - 13)

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 1.

### **12/ PIETONNIER RD 813 : Autorisation donnée au maire de signer les documents**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal en vue d'obtenir l'autorisation de signer l'ensemble des documents dans le cadre de la programmation des travaux du piétonnier situé en bordure de la RD 813, côté Villefranche (entre le chemin du Fangas et de la Carrerierrasse).

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents dans le cadre des travaux du piétonnier situé en bordure de la RD 813 (entre le chemin du Fangas et de la Carrerierrasse).
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne.
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du SDEHG.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 (dont 2 procurations) ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 20h00.